



AVIS DE COURSE

Optimist Promo – Optimist Départemental Samedi 15 novembre 2025 La Trinité-sur-mer Société Nautique de la Trinité-sur-mer Grade 5B

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- **2.1** Les IC seront disponibles le samedi 15 novembre
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes OPTIMIST PROMOTION et OPTIMIST PERFORMANCE
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- **4.2.1** Chaque concurrent doit avoir en possession une licence Club FFVoile, mention « compétition ou pratiquant ou adhésion

et une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- **4.2.2** Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.



4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur

https://sntregate.axyomes.com/client/regate 1.php?regate id=138639&controle=b55a1486

Jusqu'au jeudi 13 novembre à minuit.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Opti promo	10€
Opti perf	10€

6 PROGRAMME

Programme:

Date	À	Détail
15 novembre	10h00	Briefing entraineurs
	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	16h30	Remise des prix

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

7 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 7.2 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 60 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 8 LIEU
- 8.1 SNT cours des quais La Trinité sur Mer
- **8.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : trapèze intérieur/extérieur

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

- 11.2 1.course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 12.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
- 12.2 Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

13 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des

films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

1er, 2e, 3e filles

1er, 2e, 3e garçon

16 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

S.N.T. Cours des Quais-56470 La Trinite-sur-mer - France

Tél: +33 (0)2 97 55 73 48

accueil@snt-voile.org / ac@snt-voile.org

www.snt-voile.org

